



Délibération n° 2021 09 21 n°01 : URBANISME - Aménagement de 6 logements locatifs sociaux dans une propriété communale sise 17, place du Marché – Demande de subvention et d'agrément PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) / PLUS (Prêt Locatif à Usage Social).

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 13/09/2021
En exercice :	33	
Présents :	29	Affichage de la convocation : 14/09/2021
Pouvoirs :	4	
Votants :	33	Affichage du compte rendu : 21/09/2021
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Chantal BERTHILLON, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM.		
Absents ayant remis pouvoir:		
Mme Frédérique DAMON donne pouvoir à M Daniel JULLIEN M Matthieu VERPILLAT donne pouvoir à M Sylvère MATHIEU Mme Carine BERNY donne pouvoir à M Roland BADOIL M Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à M Daniel MALOSSE		
Absents ou excusés :		
Néant		

Mme Béatrice DUMORTIER est nommée secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la commune de Vaugneray a fait l'acquisition d'une propriété bâtie sise 17, place du Marché.

Conformément à la décision de préemption en date du 7 janvier 2020, cette acquisition est justifiée par la volonté d'accroître l'offre en logements locatifs sociaux sur la commune afin de répondre à l'obligation de l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain.

Le projet d'aménagement consiste à créer 6 logements locatifs sociaux dans cette propriété bâtie :

- 3 logements T2 d'une surface moyenne de 41 m² ;
- 3 logements T3 d'une surface moyenne de 64 m² ;

Cette opération entrant dans le champ du financement du logement locatif social aidé par l'Etat, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter une subvention de l'Etat pour

- 2 logements financés par un PLAI
- 4 logements financés par un PLUS

L'inscription de ces logements dans le parc des logements conventionnés par les services de l'Etat permettra à leurs locataires de bénéficier de l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,

Dont le résultat est le suivant :

**33 suffrages exprimés : 33 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**



Délibération n° 2021 09 21 n°01 : URBANISME - Aménagement de 6 logements locatifs sociaux dans une propriété communale sise 17, place du Marché – Demande de subvention et d'agrément PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) /PLUS (Prêt Locatif à Usage Social).

ADOPTE le projet tel que présenté pour les conventionnements PLUS de 4 logements et PLAI de 2 logements prévus dans l'opération de réaménagement du bâtiment sis 17, place du Marché ;

SOLLICITE auprès de l'Etat la décision favorable d'octroi de subventions propres aux financements PLUS (4 logements) et PLAI (2 logements) prévues aux articles R.331-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ;

DEMANDE aux services instructeurs de l'Etat, représentés par la Direction Départementale des Territoires du Rhône, de prendre en compte le souhait de la commune de voir aboutir la procédure de conventionnement relative à ces logements.

Rendue exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le

21/09/2021

et de la publication en mairie le 21/09/2021

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN

